

Département de l'Eure

ARRETE 16 /2023

Arrondissement des Andelys
MAIRIE DE VANDRIMARE
27380 Vandrimare
☎: 02 32 49 03 63

ARRETE MUNICIPAL DE PERIL ORDINAIRE – Eglise de Vandrimare

LE MAIRE de la commune de Vandrimare,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2131-2, L2212-2, L2212-4 et L2215.1 ;

Vu l'avis de l'architecte des bâtiments de France du 29 septembre 2023 ;

Vu les éléments techniques apparaissant dans le rapport de l'architecte des bâtiments de France constatant les désordres suivant dans l'église de la commune de Vandrimare située rue des Ecoles : un décrochement de la façade ouest, très visible au niveau sommital, une bascule du campanile, un réseau de fissures intérieures qui pose problème, le décollement des enduits plâtres sur la voûte et aussi sur les murs

ARRETE

Article 1 : Compte tenu du danger encouru par toute personne pénétrant à l'intérieur de l'église, celle-ci est strictement interdite d'accès et jusqu'à la mainlevée de l'arrêté de péril.

Article 2 : Pour toute intervention technique et sur autorisation expresse du maire, l'accès à l'église peut être accordé sous respect des conditions de sécurité strictes.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément au texte en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 6 : Monsieur le Maire de la commune de Vandrimare, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'Eure, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation de cet arrêté sera transmise à : - Monsieur le Préfet de l'Eure- Monsieur le président de l'intercommunalité – Madame l'architecte en chef des bâtiments de France – Monsieur le Chef du centre de Secours de Fleury sur Andelle – Monsieur le Diocèse d'Evreux – et à la paroisse de Charleval.

Fait à Vandrimare, le 02 octobre 2023

Le Maire, Pierre DECHOZ

